

**2.—Approvisionnements, par bouche, de vivres passant à la consommation civile, 1943 et 1944, et moyennes, 1935-39—fin**

Item	Détails	Livres par bouche par année			Pourcentages de la moyenne de 1935-39	
		1935-39	1943	1944 <sup>1</sup>	1943	1944 <sup>1</sup>
<b>Produits des céréales—</b>						
Farine (y compris farine de seigle)...	Poids, détail	184.8	200.3	177.3	108	96
Farine d'avoine et avoine roulée.....	“	7.3	7.5	6.9	103	95
Céréales de blé, de maïs et autres.....	“	7.4	8.2	8.1	111	109
Riz.....	Poids, détail, moulu	4.3	5.3	2.8	123	65
Amidon.....	Poids, détail	2.2	2.0	1.6	91	73
Farine de maïs.....	“	0.3 <sup>10</sup>	0.4 <sup>10</sup>	0.4 <sup>10</sup>	133	133
Orge perlé.....	“	0.2	0.1	0.1	50	50
Farine de sarrasin.....	“	0.3	—	—	—	—
Tapioca, sagou et arrow-root.....	“	—	—	—	—	—
<b>Totaux, produits des céréales.....</b>	<b>Poids, détail</b>	<b>208.2</b>	<b>224.5</b>	<b>198.5</b>	<b>108</b>	<b>95</b>
<b>Breuvages—</b>						
Café.....	Graines vertes	3.7	4.0	4.9	108	132
Thé.....	Poids, distribution primaire	3.5	2.0	2.9	57	83
Cacao.....	Graines entières	3.7	3.0	3.1	81	84
<b>Totaux, breuvages.....</b>	<b>Poids, distribution primaire</b>	<b>10.9</b>	<b>9.0</b>	<b>10.9</b>	<b>83</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Sujet à revision. <sup>2</sup> Crème ayant une teneur en gras de 25 p.c. <sup>3</sup> Crème ayant une teneur en gras de 18 p.c. <sup>4</sup> Comprend le lait écrémé évaporé. <sup>5</sup> Comprend l'équivalent en lait entier de la crème entrant dans la crème glacée. <sup>6</sup> Estimation par le Ministère des Mines et Ressources. <sup>7</sup> Comprend le sucre utilisé dans la fabrication d'autres produits mentionnés ailleurs dans le tableau, mais non le sucre utilisé pour fins industrielles non alimentaires. <sup>8</sup> Sans les sirops et le glucose utilisés pour fins industrielles. <sup>9</sup> Moins de 0.05 de livre. <sup>10</sup> Comprend l'orge mondé.

**Section 3.—Commerce des grains**

**Sous-section 1.—Organismes d'Etat pour la réglementation du commerce des grains ou pour lui venir en aide**

Les organismes qui régissent le commerce des grains au Canada sont: la Commission canadienne des grains qui applique la loi des grains du Canada, 1930; la Commission canadienne du blé qui opère en vertu de la loi canadienne du blé de 1935. Un article spécial sur la Commission canadienne du blé et ses activités jusqu'au mois de février 1939, par T. W. Grindley, D.Ph., secrétaire de la Commission, a paru dans l'Annuaire de 1939, pp. 596-607. Un exposé de l'organisation et des fonctions de la Commission canadienne des grains, préparé par J. Rayner, secrétaire, a paru aux pp. 488-489 de l'Annuaire de 1941.

**Sous-section 2.—Distribution, entreposage et inspection des principales récoltes canadiennes**

Une des caractéristiques de l'écoulement du blé canadien pendant l'année terminée le 31 juillet 1944 fut l'augmentation des exportations et l'utilisation considérable de ce grain comme provende animale. Un gros surplus existait dans les Provinces des Prairies et, en raison des maigres récoltes de grain fourrager de l'Est canadien, spécialement en Ontario, des quantités plus grandes de blé ont été expédiées dans l'Est en vertu du programme d'aide au transport. Le gouvernement fédéral a adopté, en octobre 1941, un programme d'aide au transport qui a permis aux fermiers des cinq provinces de l'Est et à ceux de la Colombie Britannique d'obtenir pour fins d'alimentation animale du blé et autres grains de l'Ouest. Le